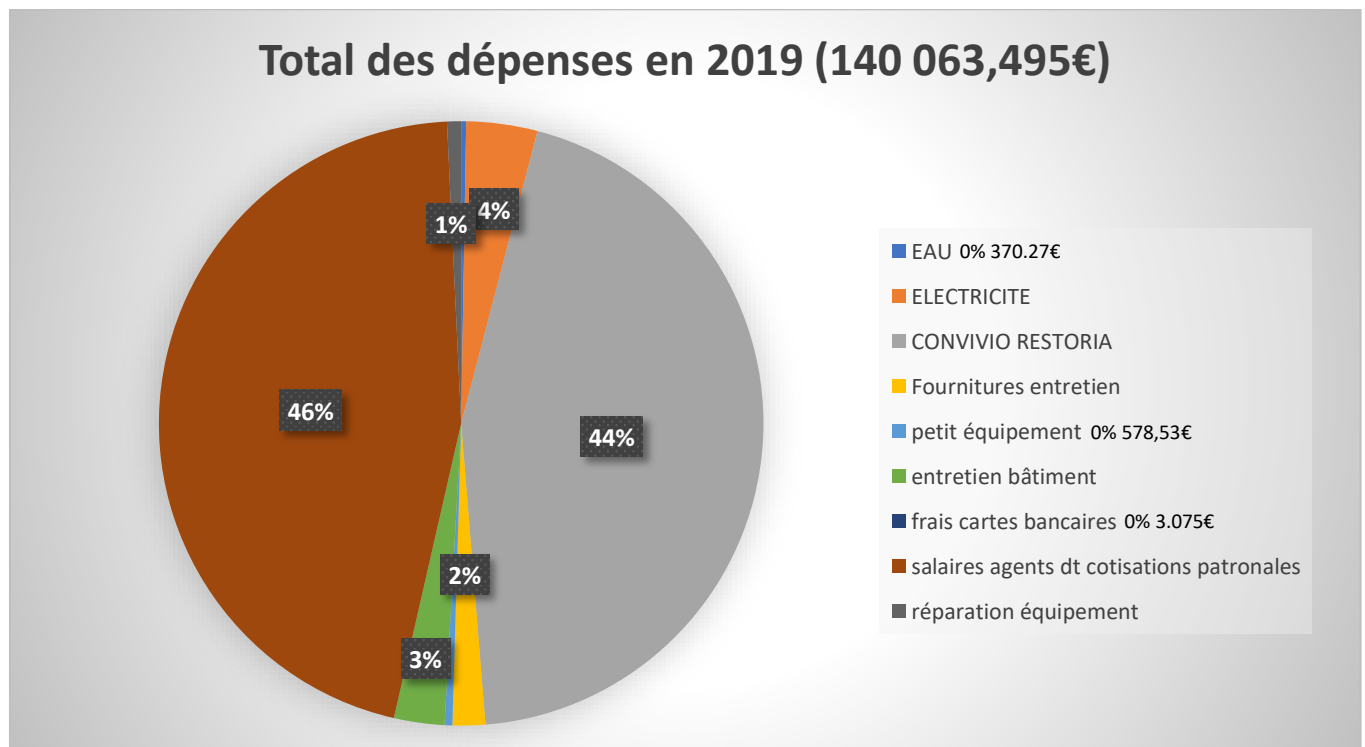


TARIFS CANTINE

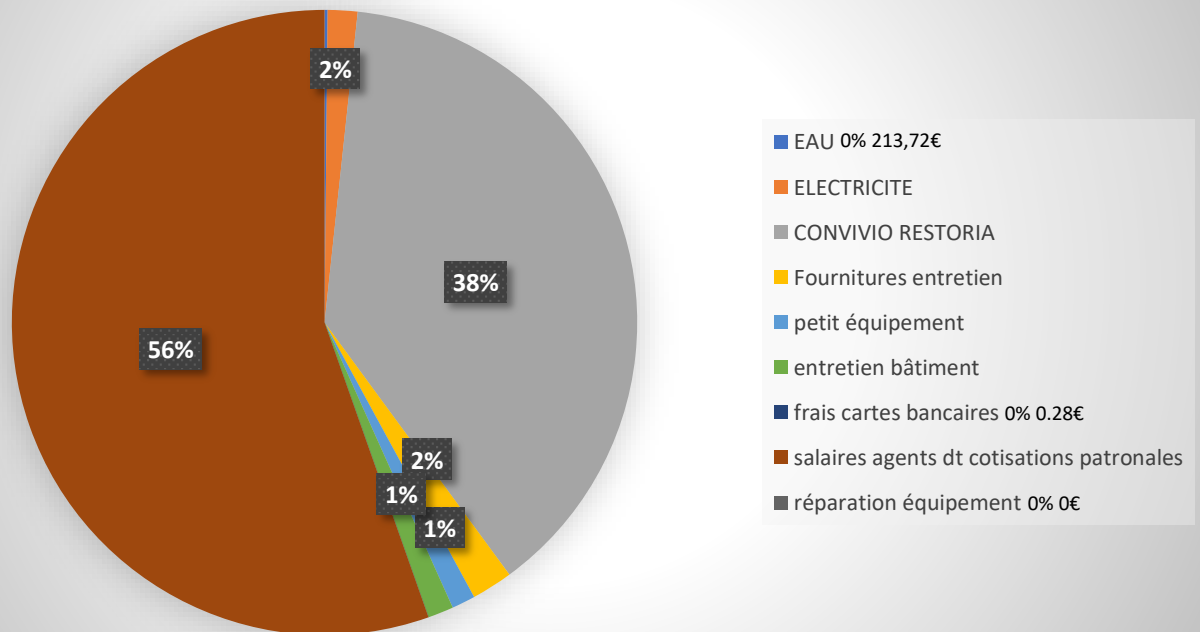
Ce document est plus synthétique que le document « **explications détaillées du tarif cantine** » que vous pouvez également trouver sur notre site internet. Il a pour but de montrer de manière plus visuelle les réalités des dépenses liées à la cantine qui expliquent les tarifs appliqués par la municipalité. Les prix appliqués sont toujours calculé sur N-1. La mairie supporte les dépenses éventuelles liées à ce décalage.

Il est important de noter qu'en 2021, la mairie a prit la décision de ne plus participer financièrement au prix d'un repas pour les enfants non chapellois. Ainsi, une convention a été proposée à toutes les communes concernées pour la prise en charge de la différence entre le prix réel et le prix facturé aux chapellois. Pour les habitants des communes qui n'ont pas accepté la convention, le prix réel est alors appliqué. Pour toute demande des familles concernées, n'étant pas domiciliées sur notre commune, nous ne pouvons que les orienter vers leur mairie de résidence.

Total des dépenses de 2019 et de 2021

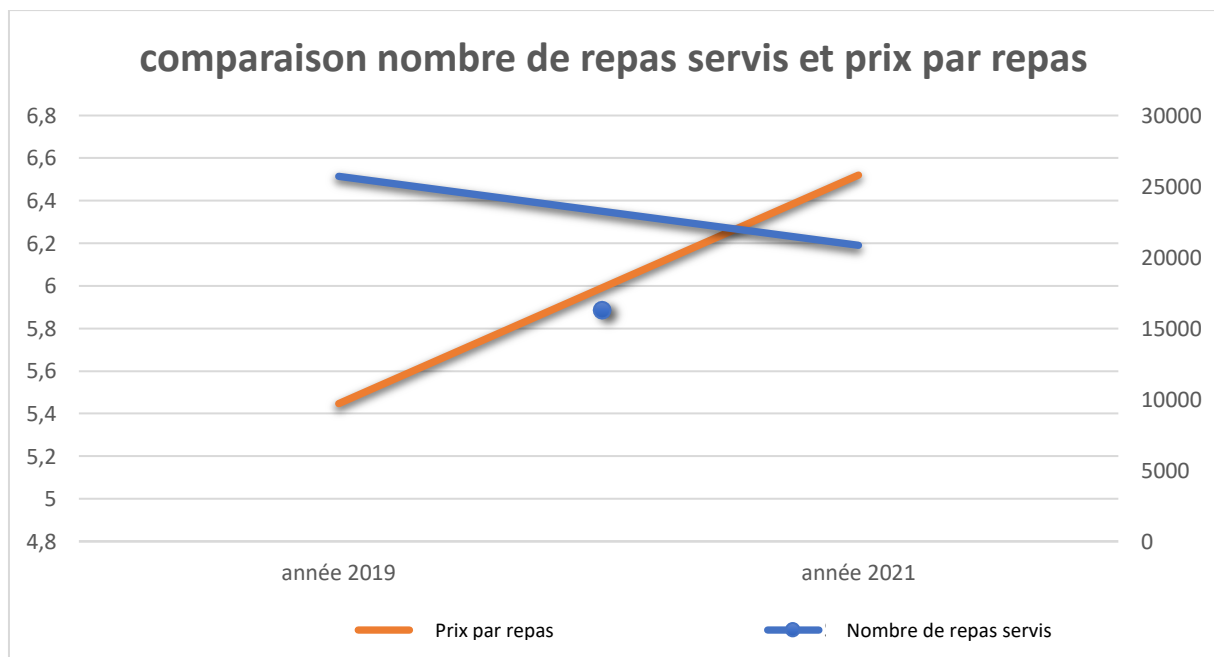


Total des dépenses en 2021 (136 084,44€)



On peut observer dans ces deux graphiques que la part de la masse salariale est beaucoup plus importante dans le prix d'un repas. En effet, les différents protocoles sanitaires nous ont contraint à avoir un adulte par groupe-classe, sans compter les nécessités de remplacement en fonction des absences de nos agents.

Evolution du prix de revient d'un repas

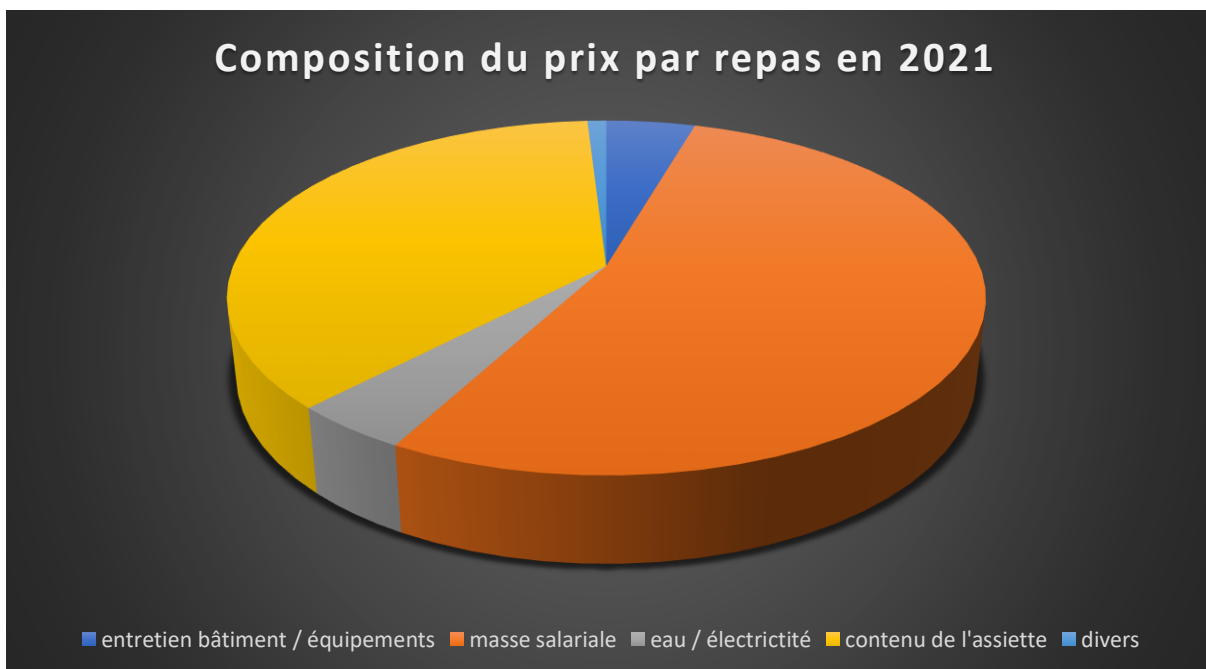
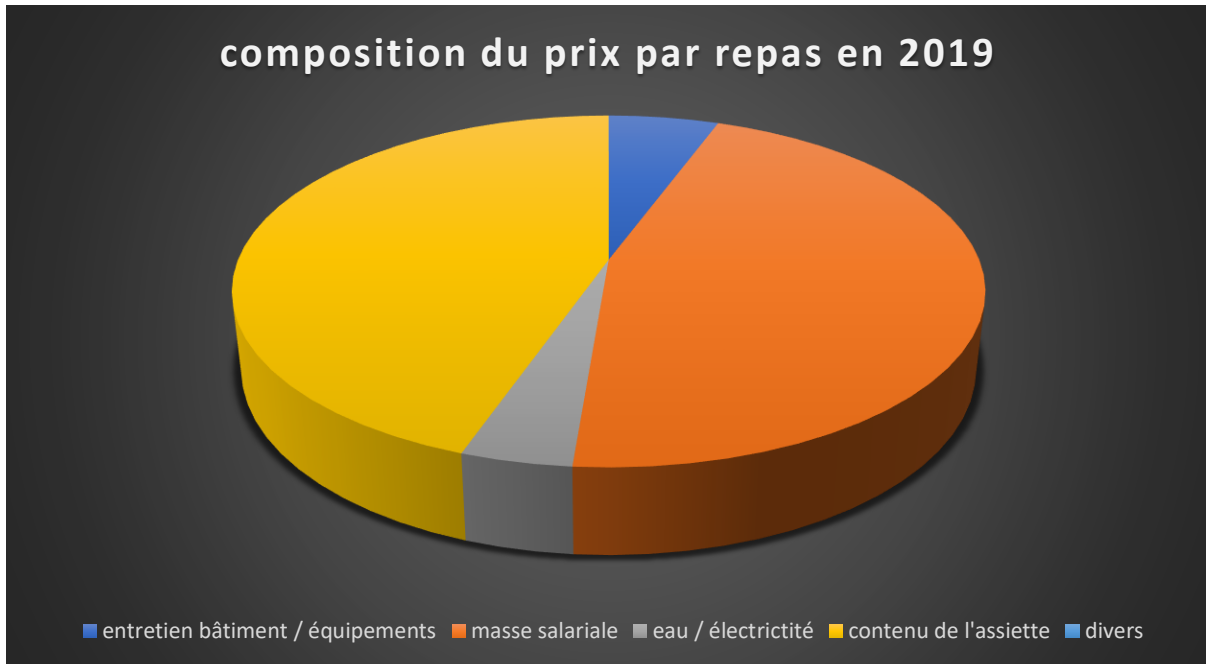


On peut voir sur ce graphique que le nombre de repas servis diminue entre 2019 et 2021 alors que le prix de revient d'un repas augmente de manière inversement proportionnelle. Cela s'explique par le fait que les dépenses totales (voir graphiques précédents) restent relativement stables (-3%) alors que le nombre de repas diminue fortement (-19%). Les charges liées au service de la cantine étant régulière

mais pour un plus petit nombre de repas, le prix de revient par repas augmente. Il est de **6.59€ pour l'année 2021.**

Il est important de souligner que le prix payé par les familles est en grande partie dû à la prise en charge des enfants sur le temps de la pause méridienne.

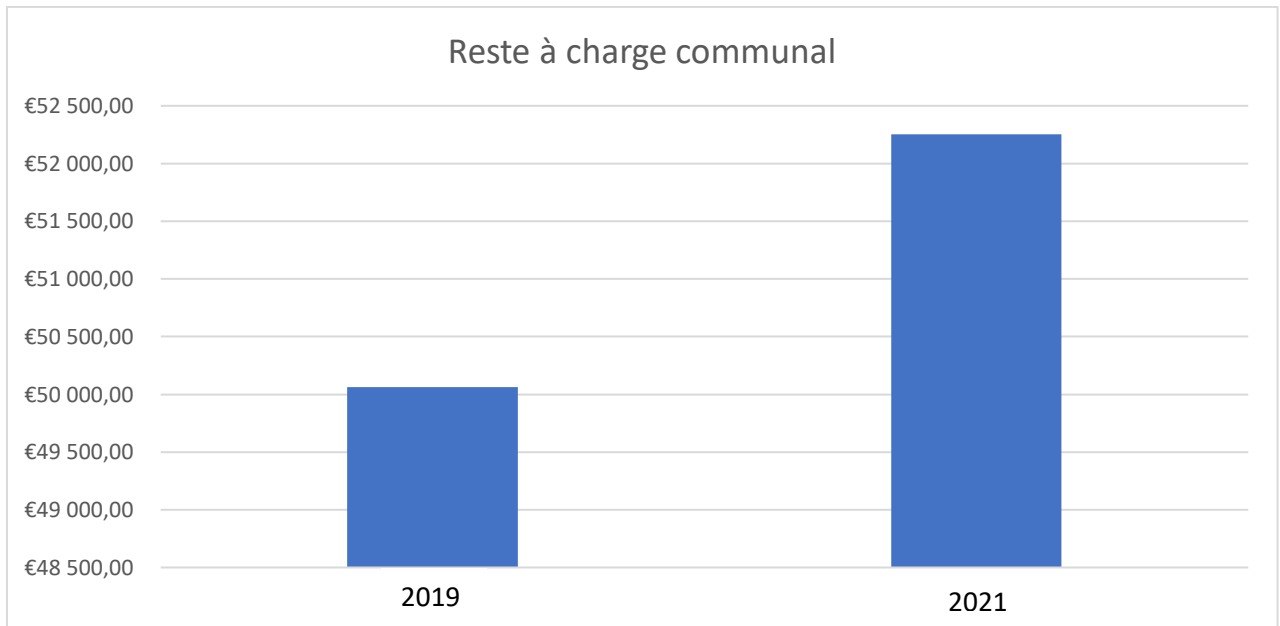
Composition du prix pour un repas



Notons que dans la rubrique « divers » nous retrouvons des frais bancaires, de déplacement, de téléphone ainsi que le portail famille pour l'année 2021.

L'évolution notable entre ces deux graphiques est l'augmentation de la proportion de la masse salariale et la diminution de celle du contenu de l'assiette. Pour se donner une idée plus précise, sans compter le contenu de l'assiette, la prise en charge de 12h à 13h35 des enfants est de 3.01€ en 2019 alors qu'elle est de 4.09€ en 2021.

Reste à charge pour la commune



Malgré la volonté affichée de ne plus dépenser l'argent communal pour les enfants hors commune, et donc un poste de dépense important, notre participation aux repas a augmenté entre 2019 et 2021. Cela s'explique par l'augmentation de la masse salariale qui n'a pu être anticipée et l'augmentation du prix de revient d'un repas. C'est la difficulté d'appliquer un tarif calculé sur l'année N-1.

Il faut noter que l'année 2021 est particulière, sur la période de janvier à juillet, nous avons continué à participer de la même manière à la prise en charge des repas des enfants hors communes, soit 2.99€ par repas pour 3 498 repas concernés et donc un total de 10 459.02€. Pour la période de septembre à décembre 2021, le prix facturé étant calculé partir des données de 2019 soit 5.85, le reste à charge pour notre commune était de 0.74€ par enfant. 2 130 repas sont concernés pour un total de 1 576.20€. Le reste à charge pour notre commune, uniquement pour des enfants hors commune est de 12 035.22€.

Le reste à charge pour les enfants chapellois est alors de 40 219.06€ pour un total de 15 229 repas.

Perspectives

Nous avons pour projet d'étudier la faisabilité de mettre en place des tarifs en lien avec le Quotient Familial qui permettrait un prix plus équitable.